VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE agglo

Villefranche Beaujolais Saône
territoire d'ambitions

Futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat à l'horizon 2032 (PLUIh)

Orientations pour le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Continuer à développer notre territoire, autrement

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les objectifs et projets de la Communauté d'Agglomération à l'horizon 2032, en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

Ce document constitue le socle du futur plan local d'urbanisme intercommunal dans le respect des règles du code de l'urbanisme.

Il tient compte des orientations du Plan de Mandat 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération

Notre projet de PADD est organisé autour de trois grands axes :

AXE 1 : Affirmer le rôle de la Communauté d'Agglomération pour le développement économique, agricole et touristique

AXE 2 : Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux

AXE 3 : Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet

Ce projet repose sur **un constat** et sur **une conviction** :

- **Le constat** : le territoire de Villefranche Beaujolais Saône qui a de nombreux atouts, est attractif et subit une pression foncière de plus en plus forte
- **Notre conviction** : Nous faisons le choix de poursuivre le développement de notre territoire, mais de manière différente, en affirmant un vrai projet. Le moment est venu de poser de nouvelles règles pour garder la maîtrise de notre destin

Nous proposons une **nouvelle vision** :

- ***Un développement maîtrisé*** :
  - Un rythme de progression de la population plus modéré et mieux adapté à nos capacités d'accueil
  - La réduction de la consommation du foncier pour préserver les espaces agricoles et naturels

- ***Un développement équilibré*** :
  - Une production de logements adaptée aux besoins et aux ressources des familles pour leur permettre de s'installer ou de continuer à vivre sur notre territoire
  - Les centralités des villages confortées par une offre d'activités, de services et d'équipements de proximité, complémentaires avec l'agglomération urbaine

- ***Un développement exigeant*** :
  - Des règles imposant une meilleure qualité architecturale du bâti et une intégration plus respectueuse des paysages qui font l'identité de notre territoire
  - La protection renforcée des milieux naturels et la préservation des ressources garantes de notre cadre de vie et de notre autonomie alimentaire

AXE 1 : Affirmer le rôle de la Communauté d'Agglomération pour le développement économique, agricole et touristique

1.1. Offrir des solutions diversifiées pour l'accueil des activités industrielles, agricoles, artisanales, de services et de formation

- **Offrir des conditions d'accueil aux entreprises à court et moyen terme**
- **Anticiper le renouvellement et la densification des espaces économiques existants**
- **Assurer le développement de l'offre immobilière et tertiaire, en s'appuyant en particulier sur les centralités**
- **Adapter le développement des activités logistiques et multimodales**

1.2. Soutenir les filières agricoles et viticoles

- **Préserver le foncier pour les activités agricoles et forestières**
- **Faciliter le fonctionnement des exploitations**
- **Maîtriser les changements de destination**

1.3. Contribuer à l'attractivité et au rayonnement touristique du Beaujolais

- **Faire de la Saône une porte d'entrée touristique du territoire**
- **Aménager qualitativement les itinéraires de découverte du territoire**
- **Permettre le développement et l'amélioration de l'offre touristique**
- **Conforter les équipements qui structurent l'offre touristique**

AXE 2 : Mettre en œuvre un modèle résidentiel plus équilibré, qualitatif et vertueux

2.1. Organiser la production de logements pour faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins des ménages

- **Produire une offre de logements suffisante pour accueillir une croissance démographique proportionnée**
- **Diversifier l'offre et la production de logements pour répondre aux besoins de l'ensemble des ménages et aux évolutions sociétales**
- **Mobiliser le parc existant pour répondre aux besoins de production de logements**
- **Maîtriser la densification, en veillant à renforcer la qualité architecturale des constructions**
- **Répondre aux besoins en logements spécifiques**

2.2. Engager le territoire dans de nouvelles mobilités

- **Améliorer l'offre de transports en commun et les mobilités partagées**
- **Développer les mobilités actives**
- **Optimiser le stationnement et la gestion des flux, en particulier au niveau de la polarité urbaine**

2.3. Conforter l'offre de services et de commerces, en s'appuyant sur les centralités urbaines et villageoises

- **Affirmer le rôle et les fonctions des centralités urbaines comme villageoises**
- **Penser l'aménagement des centralités en lien avec la trame verte et les mobilités**
- **Optimiser l'offre d'équipements et de services pour répondre aux besoins de la population**

AXE 3 : Placer la transition écologique et la protection du cadre de vie au cœur du projet

3.1. Prendre le virage de la transition énergétique

- **Réduire les consommations énergétiques sur le territoire**
- **Soutenir la production d'énergies renouvelables sur le territoire**

3.2. Protéger et valoriser les paysages et la Trame Verte et Bleue

- **Protéger les grands paysages**
- **Mettre en valeur les paysages et le patrimoine bâtis**
- **Protéger les Trames Verte et Bleue**

3.3. Protéger les ressources, limiter les risques et réduire les nuisances

- **Protéger et gérer la ressource en eau**
- **Réduire les rythmes d'artificialisation**
- **Prévenir les risques et limiter les nuisances**